

# En quoi consiste le CELI collectif au Québec ?

## INTRO

Au Québec, la loi prévoit des régimes d'épargne-retraite pour assurer aux salariés un complément de revenu à la retraite. Parmi ceux-ci, on compte le CELI collectif. Comment fonctionne-t-il? Quels sont ses avantages ? Cet article vous en dit plus sur ce régime d'épargne-retraite bien particulier.

## H2. Rappel sur le CELI, le Compte d'épargne libre d'impôt

Le CELI est un régime enregistré permettant aux travailleurs d'épargner des fonds pour gagner un revenu libre d'impôt. Toute personne âgée de 18 ans et plus peut ouvrir un CELI au Québec.

Contrairement au REER, les revenus du CELI ne sont pas imposables et ne sont donc pas déductibles des revenus des épargnants. En 2021, le plafond du CELI est de 6000\$.

Le CELI est réglementé par l'Agence de Revenu du Canada.

## H2. CELI collectif : qu'est-ce que c'est ?

Le CELI collectif est un régime de retraite permettant aux employés d'une entreprise de bonifier les produits collectifs qui leur sont offerts. Ainsi, les employeurs favorisent l'effort d'épargne de leurs employés via un prélèvement régulier sur leur paie. Le CELI collectif fonctionne peu ou prou comme un CELI individuel et offre les mêmes avantages.

## H2. À qui s'adresse l'option du CELI collectif ?

L'option du CELI collectif est a priori ouverte à tous les employés des entreprises qui offrent cette opportunité. Cependant, le CELI collectif est particulièrement adressé aux employés à faible revenu pour ne pas perdre des prestations de certains programmes sociaux à la retraite.

Le CELI collectif peut être également bénéfique pour les personnes ayant maximisé leurs espaces REER et celles qui souhaitent effectuer un achat à court ou moyen terme (voiture, voyage, fonds d'urgence...)

## H2. Quels sont les principaux avantages d'un CELI collectif ?

Le CELI collectif offre de nombreux avantages, aussi bien pour les employeurs que pour les employés.

Avantages pour l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Peut être établi en tant que régime autonome ou en complément à un régime existant (ex: REER/RVER)</li> <li>● Frais d'administration et de gestion flexibles et concurrentiels</li> <li>● Réduction des tâches administratives grâce à une gestion simplifiée</li> <li>● Choix de modes de transmission des cotisations</li> </ul>
Avantages pour l'employé	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Plafond de cotisation de 6000\$ par an malgré les montants versés dans un REER ou un RPA</li> <li>● Plafond de cotisation indexé au taux d'inflation et arrondi par tranche de 500\$</li> <li>● Report des droits de cotisations inutilisés</li> <li>● Cumul possible avec d'autres régimes de retraite fédéraux (pension de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti)</li> <li>● Retraits possibles à tout moment sans payer d'impôts</li> <li>● Revenus des placements et montants retirés non imposables</li> </ul>

## H2. Comment fonctionne un CELI collectif ?

Les employeurs et les employés participent aux cotisations du CELI collectif. Celles-ci sont prises en compte dans la Les placements sont sélectionnés par les employés en fonction des options offertes. Les cotisations de l'employé sont effectuées à partir d'un prélèvement sur son salaire. Les placements placés sur un CELI collectif fructifient à l'abri des impôts.

En cas de retrait, les fonds ne sont pas considérés comme des revenus et ne sont pas imposables.

Si l'employé démissionne, est licencié ou part à la retraite, les fonds peuvent être conservés dans un CELI personnel sans incidence sur l'employé. Ils peuvent également être transférés dans un autre CELI ou être retirés.

## H2. CELI collectif vs REER collectif : lequel choisir ?

Le REER et le CELI collectif sont deux régimes d'épargne retraite offerts aux salariés par les employeurs. Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques du CELI collectif et du REER collectif.

	REER collectif	CELI collectif
Responsabilité fiduciaire	Employeur	Employeur
Adhésion automatique des employeurs	Non	Non
Cotisations des employés déductibles d'impôts	Oui	Non
Cotisations des employés libres de charges sociales	Non	Non
Plafond annuel de cotisation	18% du revenu gagné dans l'année précédente	6000\$
Retraits	Imposables	Non imposables
Retraits augmentant la marge de cotisation	Non	Oui
Revenu imposable à la retraite	Oui	Non

## H2. Quelles institutions proposent la solution de CELI collectif au Québec ?

Plusieurs institutions financières proposent la solution de CELI collectif au Québec. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples.

Institution financière	Caractéristiques
CELI collectif Desjardins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Solutions dédiées aux entreprises et aux PME</li> <li>• Placements variés</li> <li>• Programmes d'éducation dédiés à mieux gérer son épargne</li> </ul>
CELI collectif IA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CELI collectif classique dédié aux entreprises</li> </ul>
CELI collectif RBC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CELI collectif classique dédié aux entreprises</li> </ul>

## H3. Zoom : Le CELI collectif desjardins

Le CELI collectif Desjardins dispose de deux solutions spécifiques pour les entreprises et les PME. Il s'adapte aux besoins des entreprises en fonction de leur taille, de leurs ressources et de leurs outils.

Pour les entreprises, le CELI collectif propose les placements suivants:

- parcours cycle de vie
- portefeuilles de fonds
- fonds équilibrés
- fonds de titre à revenu fixe
- fonds d'actions canadiennes et étrangères
- fonds spécialisés

Pour les PME, les placements disponibles sont des parcours cycle de vie comprenant des fonds Diapason et une liste de fonds prédéterminée par les experts en investissement de la banque Desjardins. En outre, les PME bénéficient de l'assistance d'une équipe spécialisée dans l'administration de l'épargne-retraite collective.

Désormais, vous savez tout sur le CELI collectif. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez avoir plus d'informations à ce sujet.